

Entretien avec M. Hans J. Halbheer, Président du Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger : "Le beurre et l'argent du beurre"

Autor(en): **Halbheer, Hans J.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **12 (1985)**

Heft 3

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-912053>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

«Le beurre et l'argent du beurre»

Pour beaucoup de Suisses de l'étranger, le Fonds de solidarité ressemble à un tigre de papier. Ils ne sont pas convaincus de son utilité en cas de besoin et craignent notamment que l'intéressé doive affronter tout un cortège de formalités, avant de pouvoir toucher son argent. D'autres préfèrent placer leurs capitaux ailleurs et croient trouver ainsi des conditions plus avantageuses. Banquier et «patron» du Fonds, Monsieur Hans J. Halbheer nous donne quelques précisions au sujet de cette institution.

Ces dernières années, combien de personnes ont-elles demandé des indemnités au Fonds de solidarité?

M. Hans J. Halbheer: De 1982 à 1984, nous avons reçu quarante requêtes, dont six ont été rejetées par l'organe compétent: les intéressés avaient certes perdu leur emploi, mais les licenciements résultaient de difficultés structurelles ou économiques propres à l'entreprise et non de mesures de contrainte politique, telles que des nationalisations ou des attitudes discriminatoires. L'un des requérants a également contesté, avec succès, la décision négative auprès de la Commission de recours.

Malgré leur situation difficile, les intéressés s'en retournent alors les poches vides?

Halbheer: Pas nécessairement. Dans les cas-limites ou particulièrement difficiles, le comité peut cependant accorder au requérant une aide transitoire, prélevée sur le Fonds d'entraide. Nous partons en effet de l'idée qu'un soutien accordé rapidement est doublement efficace.

Les intéressés ne doivent-ils pas affronter toutes sortes de formalités administratives avant de toucher leur argent?

Halbheer: La procédure est expéditive et fort peu bureaucratique. L'intéressé doit simplement nous adresser une demande écrite et

nous convaincre de la perte de ses moyens d'existence. En cas de doute, le Fonds sollicite des renseignements complémentaires. Dans certains cas, il requiert une confirmation de la représentation suisse compétente.

Dans les cas évidents, la décision est prise normalement un à deux mois après réception de la requête. Si l'un ou l'autre point manque de clarté, la procédure sera bien sûr un peu plus longue.

N'y a-t-il pas, pour les Suisses établis dans des pays relativement stables, des possibilités de placements plus attractives que le Fonds de solidarité?

Halbheer: Vous oubliez que la crainte de perdre ses moyens d'existence et la solidarité ne sont pas les seules raisons qui plaident en faveur du Fonds. Le libre choix de la classe de risque le rend aussi intéressant pour les gens qui cherchent à placer des fonds. Dans la troisième classe de risque, l'intérêt versé correspond en fait à un revenu brut de 5,38%, puisqu'il n'est pas soumis à l'impôt anticipé. Il faut également tenir compte du fait que le franc suisse est, à long terme, la monnaie la plus stable du monde, même par rapport au dollar américain; calculé en monnaie étrangère, le revenu obtenu est le plus souvent supérieur au revenu nominal.

Grâce à la politique de placements fort prudente du Fonds, la sécuri-



té des dépôts est pleinement assurée. N'oublions pas non plus que la Confédération garantit le versement des indemnités forfaitaires.

En définitive – et je peux le dire avec bonne conscience – le Fonds offre vraiment «le beurre et l'argent du beurre»; d'une part, une assurance pour les cas de perte des moyens d'existence en raison de guerre, troubles intérieurs ou autres mesures de contrainte politique et, d'autre part, une épargne à laquelle on peut recourir en tout temps, c'est-à-dire indépendamment d'une perte des moyens d'existence. De plus, le pourcentage de l'indemnité versée par rapport à l'épargne constituée auprès du Fonds varie selon la classe de risque choisie; chaque membre peut dès lors adopter les conditions qui lui conviennent le mieux.

Interview:
DFAE/Service des Suisses de l'étranger

Voulez-vous en savoir plus?

Vous recevrez, sans engagement, de la documentation auprès de:
Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger
Gutenbergstrasse 6
CH-3011 Berne